

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 23 novembre 2017**

---

Délibération n° 2017 – 23/11/2017 – 4

*Admissions en non-valeur*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

**Approuve, avec 24 voix pour (unanimité) :**

**les admissions en non-valeur pour un montant total de 16 183,47 €.**

Dijon, le 24 novembre 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Tableau récapitulatif des demandes d'admission en non-valeur*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

**Récapitulatif Demande Admission en non valeur - Conseil d'administration du 23 novembre 2017**

Nombres de dossiers	Motif de l'Admission en non valeur	Montant
<b>11 dossiers</b>	<b>certificats d'irrécouvrabilités établis par des huissiers</b>	<b>7 590,94 €</b>
<b>3 dossiers</b>	<b>Procédures judiciaires</b>	<b>7 768,00 €</b>
<b>1 dossier</b>	<b>Association dissoute</b>	<b>30,00 €</b>
<b>3 dossiers</b>	<b>Clients à l'étranger</b>	<b>773,53 €</b>
<b>1 dossier</b>	<b>Montant créance</b>	<b>21,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>19 dossiers</b>	<b>16 183,47 €</b>

Nature créances	Motif	montant
Trop perçu sur rémunération	certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier	184,40 €
Trop perçu sur rémunération	certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier	295,18 €
chèque impayé (DU)	certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier	808,00 €
chèque impayé (DU)	certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier	384,57 €
chèque impayé (DU)	certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier	73,12 €
chèque impayé (DU)	certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier	461,10 €
chèque impayé (DU)	certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier	384,57 €
facture formation	certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier	1 100,00 €
facture formation	certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier	550,00 €
facture formation	certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier	2 600,00 €
facture formation	certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier	750,00 €
<b>11 dossiers</b>	<b>certificats d'irrécouvrabilités établis par des huissiers</b>	<b>7 590,94 €</b>
facture formation	Redressement judiciaire hors département - déclaration de créances infructueuse	2 800,00 €
facture formation	Clôture pour insuffisance d'actif le 13/03/2017	2 448,00 €
facture formation	Liquidation Judiciaire - certificat d'irrécouvrabilité	2 520,00 €
<b>3 dossiers</b>	<b>Procédures judiciaires</b>	<b>7 768,00 €</b>
abonnement téléphonique	Association dissoute en date du 19/01/2016	30,00 €
<b>1 dossier</b>	<b>Association dissoute</b>	<b>30,00 €</b>
chèque impayé (DU - opposition pour perte)	client introuvable (NPAI)	235,57 €
chèque impayé (DU)	client introuvable (NPAI)	437,96 €
chèque impayé (formation à distance)	cliente résidant en grèce	100,00 €
<b>3 dossiers</b>	<b>Clients à l'étranger</b>	<b>773,53 €</b>
chèque impayé (ticket repas ESPE)	Somme trop faible pour être remis à un huissier au vu des frais à engager	21,00 €
<b>1 dossier</b>	<b>Montant créance</b>	<b>21,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>19 dossiers</b>	<b>16 183,47 €</b>

Le 6 novembre 2017

La Directrice du Pole Finances



L'Agent Comptable

